

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU
CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS**

Préavis 06/11 :

Préavis municipal relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 200'000 CHF en faveur de la société TéléDôle

La Commission des Finances composée de Mesdames Francine Bandieri, Nadine Konrad, Herlinda Elmer, Christiane Matthey s'est réunie le lundi 9 mai 2011 en présence de Messieurs Didier Lohri, qui nous a présenté le préavis. Pierre Miauton et Laurent Vukanovic étaient également présents. Messieurs Antoine Briachetti et Henri Schärer sont excusés. Monsieur Robert Dutoit est absent.

Bassins, étant l'une des premières communes à être actionnaire de TéléDôle, il nous paraît nécessaire de tout faire que cette société ne tombe pas en faillite. Nous croyons encore en ce projet et il nous semble que l'idée d'un prêt est une bonne solution. Il est raisonnable d'espérer que, dans les prochaines années, l'enneigement sera meilleur et que les installations pourront fonctionner plus longtemps.

Il est illusoire de songer à faire modifier le plan partiel d'affectation, celui-ci ayant été validé qu'après de dures négociations. Il sera toutefois nécessaire de revoir les prévisions de jours d'ouverture à la baisse.

Le prêt de CHF 200'000.- nous semble raisonnable, le taux d'intérêt également. Le plan financier de la Commune de Bassins, tel qu'il est présenté, inscrira une charge de CHF 40'000.- par an dès 2012 dans le compte de Participation aux transports régionaux qui sera prise en compte dans nos frais soumis à la péréquation. Le pire qui puisse arriver est que nous perdions CHF 100'000.- ce qui serait également le cas si la société tombait en faillite puisque la Commune est déjà caution de la société TéléDôle pour un montant de CHF 99'600.-.

Conclusion :

La commission des Finances propose au Conseil Communal de Bassins

- **d'accepter le préavis municipal no 06/11 consistant à prêter un montant de CHF 200'000.- à la société TéléDôle selon le plan de financement présenté dans le présent préavis.**
- **d'autoriser la Municipalité d'emprunter auprès d'un organe reconnu, la somme de CHF 200'000.- aux conditions usuelles du marché**

Bassins, le 20 mai 2011

Francine Bandieri

Nadine Konrad

Herlinda Elmer

Christiane Matthey (rapporteur)

